

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 11 AVRIL 2016

A 20 H 30

L'an deux mille seize, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Raphaële BERNARDINIS, Pascale BANSE, Carole BUFFET, Séverine BRESSAND et Agnès MATHIOT. Mrs Guy PATUREL, Marc JUILLARD, François REVERDY, Michel GIVRE et Richard DEVOY.

Excusés : M. Anthony PONTIUS (pouvoir à Mme Carole BUFFET)

Date de convocation du conseil municipal : 04 avril 2016

Madame Carole BUFFET a été désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente

Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour, si le Conseil Municipal en est d'accord, le point suivant :

- **DEMANDE D'ECHANGE DE TERRAIN AVEC LA COMMUNE PRESENTEE PAR M. Gérard JANTON,**
- **DECISION CONCERNANT LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DES PLAQUES DE NUMEROTATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés (15 voix), accepte que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour.

DEMISSION DE M. Laurent DURIEUX :

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre de démission adressée par M. Laurent DURIEUX le 21 mars dernier qui indique ne plus pouvoir assumer les fonctions de conseiller municipal suite à son emploi du temps professionnel.

Cette correspondance a été transmise à M. le Préfet de l'Ain le 24 mars 2016, comme suite à la législation en vigueur, la candidate suivante sur la liste est Mme Séverine BRESSAND. Contact a été pris avec elle pour le remplacer.

Cette dernière ayant accepté ces fonctions est installée au cours de la présente séance.

Elle reprend les missions de M. Laurent DURIEUX au sein des commissions communales et des syndicats intercommunaux et si elle le souhaite pourra être intégrée à d'autres commissions communales de son choix.

M. le Maire lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe municipale.

URBANISME :

Comme habituellement, les dernières demandes d'urbanisme enregistrées depuis la précédente séance sont présentées.

Elles concernent :

Une demande de permis de construire (N° 2) formulée par M. GIVORD Léo actuellement domicilié 300, route du Farget – Le Farget 01160 SAINT MARTIN DU MONT, concernant la réhabilitation d'une grange

et sa transformation en maison d'habitation Chemin du Four à Turgon – Section A n° 760 – Parcelle de 294 m2 – Surface aménagée 131 m2 – Zone Ua du PLU

Une demande de certificat d'urbanisme (N° 1/2016) de simple information présentée par Maître MORIN, notaire à PARIS, concernant une propriété bâtie située route des Creuses au village de DRUILLAT (section B n° 653-654-655 d'une superficie totale de 552 m2), appartenant à l'indivision SCHONT – Zone Ua du PLU

Une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (N° 2/2016) déposée par AINTER-IMMO de PRIAY concernant la propriété bâtie de M. Max MICHON Route des Bois au Roset cadastrée section E n° 618-619-975 et 1063 pour une superficie totale de 3 465 m2 – projet de division en vue de la création de trois nouveaux lots constructibles – Zone Ub et A du PLU – Dossier en cours d'instruction.

Une déclaration préalable (N° 9/2016) formulée par Mme Karine FAVRE en vue de la création d'une clôture avec pose d'un portail pour sa propriété cadastrée section A n° 737 et 738 située chemin du Four au hameau de Turgon – Zone Ua et A du PLU – La commission voirie se rendra sur place ce samedi 16 avril 2016 avant arrêt d'une décision finale (étude de la proposition faite pour l'aménagement de l'entrée).

Droit de préemption urbain (N° 03/2016) : Le Conseil Municipal par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représenté (15 voix) décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre du projet de cession de la propriété bâtie cadastrée section Z n° 130 (6 342 m2) située au lieudit « Prés de la Fontaine » - Chemin du Lavoir – Le Roset à DRUILLAT (275 000.00 €), appartenant actuellement à M. et Mme PETIT Jean-Louis

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2016 :

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2015 adoptés au cours de la séance du 21 mars dernier sont rappelés.

L'EXERCICE 2015 SE SOLDE COMME SUIV :

FONCTIONNEMENT	MONTANTS	INVESTISSEMENT	MONTANTS	INVESTISSEMENT RESTES A REALISER
DEPENSES	600 860.45 €	DEPENSES	78 199.40 €	183 970.00 €
RECETTES	706 414.43 €	RECETTES	162 423.57 €	0
EXCEDENT	105 553.98 €	EXCEDENTS	84 423.57 €	
EXCEDENT GLOBAL			189 977.55 €	
EXCEDENT REEL APRES SOUSTRACTION DES RESTES A REALISER				6 007.55 €

IL FAUT EGALEMENT TENIR COMPTE DES RESULTATS DES EXERCICES ANTERIEURS QUI S'ELEVENT A :

FONCTIONNE- MENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
EXCEDENT	276 344.86 €	DEFICIT	86 685.88 €
EXCEDENT NET DES EXERCICES ANTERIEURS			189 658.98 €
SOIT EXCEDENT GLOBAL : EXCEDENT ANTERIEUR + EXCEDENT 2015			189 658.98 € + 6 007.55 € = 195 666.53 €

Le projet de budget primitif établi par la commission en charge des finances pour l'exercice 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes pour les sections de :

- FONCTIONNEMENT A : 874 164.00 €
- D'INVESTISSEMENT A : 613 382.00 €.

Avant de procéder au vote de ce document, le Conseil Municipal décide, par délibérations :

1) DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT ATTRIBUE EN 2016	RESULTAT DES VOTES
ADMR (en alternance avec l'ADAPA)	100.00 €	15 voix
Comité d'Animation de DRUILLAT	1 100.00 €	13 voix pour 01 contre 01 abstention
Comité de jumelage pour la Roumanie	150.00 €	15 voix
Croix Rouge Française	60.00 €	15 voix
La Prévention Routière	100.00 €	15 voix
Les Restaurants du Coeur	100.00 €	15 voix
Sou des Ecoles de DRUILLAT	2 300.00 €	14 voix pour 01 voix contre
MONTANT TOTAL ATTRIBUE	3 910.00 €	
Crédit prévisionnel	290.00 €	
MONTANT TOTAL DE L'INSCRIPTION BUDGETAIRE AU COMPTE 6574	4 200.00 €	

- 2) **DE RECONDUIRE SA PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT** sur la base de 0.30 € par habitant soit pour l'année 2016 et sur la base de 1 174 habitants, une dépense prévisionnelle de 352.20 €, par 14 voix pour et une abstention.
- 3) **D'AUGMENTER LE TAUX DES TAXES LOCALES DE 1 %** portant ainsi leur montant à :
- ▶ 8.46 % pour la taxe d'habitation (8.38 % en 2015),
 - ▶ 11.14 % pour le foncier bâti (11.03 % en 2015),
 - ▶ 37.75 % pour le foncier non bâti (37.39 % en 2015).

Cette décision intervient après un long débat au cours duquel le montant des pertes de recettes enregistrées depuis plusieurs années suite à la baisse des dotations de l'Etat, du Département mais également à l'augmentation de la contribution au FPIC, est rappelé.

Une simulation concernant le maintien ou l'augmentation des taxes avait été présentée et cette décision résulte d'un vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins : 15 (14 présents et 1 pouvoir)

	MAINTIEN DU TAUX ACTUEL	AUGMENTATION DE 0.50 %	AUGMENTATION DE 1 %	AUGMENTATION DE 1.5 %
RESULTAT DU VOTE	3 VOIX	2 VOIX	9 VOIX	1 VOIX

Cette augmentation génère une augmentation globale du produit de 2 458.00 € le portant ainsi le de 252 953.00 € à 255 411 €.

Le budget est ensuite adopté par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Une discussion a lieu concernant l'inscription d'une ligne de dépense en investissement en vue de la création d'une voie douce reliant le village au City parc et le hameau des Basses Rossettes au village.

Le Maire précise que ce projet est lié à une demande de subvention présentée dans le cadre de la relance des investissements des collectivités locales et répond aux critères d'investissement définis par l'Etat mais qu'il ne serait envisagé de réaliser ce programme qu'à la condition d'une participation particulièrement persuasive.

Si tel était le cas, ce projet donnerait bien sûr lieu à une étude approfondie au sein du conseil municipal et à délibération.

DEMANDE D'ECHANGE DE TERRAIN PRESENTEE PAR M. GERARD JANTON :

Monsieur le Maire fait savoir que M. Gérard JANTON, domicilié rue de la Chansonne au village, propriétaire de la parcelle cadastrée section D n° 313, située route de Dompierre au hameau de La Ruaz, propose d'effectuer un échange de terrain avec la commune.

Cette parcelle D 313 comporte une partie constructible que M. Gérard JANTON aurait la possibilité de céder en vue de la construction d'une ou plusieurs habitations.

Par contre, en cas de réalisation de cette opération, le surplus de ce terrain en zone agricole se retrouverait enclavé.

La commune possède quant à elle une bande de terrain cadastrée section D n° 312, qui longe l'intégralité de la parcelle 313 en bordure de la route de Dompierre.

L'échange proposé porterait sur une partie de cette parcelle communale, pour une surface de 71.70 m2 actuellement à l'état de fossé ; sur laquelle M. Gérard JANTON pourrait procéder à l'aménagement d'un nouvel accès (pose de tuyaux).

M. Gérard JANTON céderait une bande de terrain d'une surface approximativement identique en bordure ouest de la parcelle D 313 qui permettrait d'élargir l'entrée et une partie de l'impasse du Pelloux (à partir de la route de Dompierre).

M. Gérard JANTON donne son accord pour prendre en charge les frais de bornage et d'actes notariés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, avoir étudié une représentation sur plan de l'échange envisagé, et en avoir débattu, se prononce unanimement favorablement à cet échange (15 voix), sous réserve de l'obtention préalable de l'accord du Conseil Départemental, pour le busage du fossé actuel et la création d'une nouvelle entrée permettant la desserte de la partie restante de la parcelle D 313, actuellement répertoriée en zone agricole du PLU en vigueur.

PLAQUES DE NUMEROTATION :

Le Maire rappelle que la mission conduite par les services de la Poste pour la mise en place d'une numérotation des rues est achevée.

Il conviendra donc de procéder à la commande des plaques de numérotation.

Plusieurs devis ont été recueillis et un tableau présentant le résultat de cette consultation est diffusé.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représenté (15 voix), de retenir la proposition la moins disante établie par l'entreprise SIGMA TECHNICOM de DRUILLAT pour une dépense H.T. de 4 675.20 € H.T. soit 5 610.24 € T.T.C.

Il est également nécessaire d'établir un choix quant à la couleur de ces plaques émaillées, sachant que ce dernier s'avère assez limité.

9 élu(e)s se prononcent pour des plaques de couleur beige, 4 pour des plaques de couleur bleue et 2 s'abstiennent.

Les plaques commandées (au nombre de 612) seront donc : écriture marron sur fond beige.

Une réunion est programmée pour le 20 avril 2016 à 18 h 30, afin de travailler la proposition de courrier fournie par la Poste et destinée à l'ensemble des habitants pour expliquer ce projet et les conditions de sa finalisation.

Tous les élus souhaitant s'associer à ce travail sont invités à cette séance.

ONF :

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune décision n'a encore été arrêtée concernant la proposition formulée par l'ONF pour un programme d'actions d'un montant de 1 600.00 € H.T., au titre de l'année 2016.

Cette action porterait sur la création de passages facilitant aux affouagistes l'accès aux futures coupes ainsi que l'acheminement des chênes en bord de route. Deux parcelles sont concernées.

Cette proposition ayant déjà été discutée lors des deux précédentes séances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et représenté, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE POUR LE DEPARTEMENT DE L'AIN :

Un nouvel arrêté préfectoral a été édité le 23 mars 2016 concernant le projet de schéma départemental. Ce document fait suite aux travaux de la CDCI mais ne comporte pas de modification importante par rapport à la proposition initiale du préfet, notamment concernant la future communauté d'Agglomération de BOURG-en-BRESSE qui regroupera 7 intercommunalités englobant 76 communes..

La proposition du Préfet devrait être adressée prochainement aux communes et intercommunalités qui disposeront de 75 jours pour se prononcer.

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX DES COMMISSIONS :

COMMISSION COMMUNICATION :

La rédaction d'un nouveau règlement pour la salle polyvalente est toujours en cours et sera soumise à l'approbation du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Le système de caution sera modifié pour tenir compte de l'usage ou non des nouveaux équipements de la salle (écran et vidéo) mais également de la réalisation ou non du tri sélectif et du nettoyage des abords.

Cette commission se réunira ce mercredi 13 avril 2016 à 18 h 30 en vue de l'organisation d'un concours photos.

COMMISSION VOIRIE :

Le point est fait sur le dossier des aménagements sécuritaires. Ces derniers ont été différés pour permettre au Syndicat des Eaux Ain-Veyle-Revermont, de procéder à un remplacement de canalisations d'eau potable au hameau de La Ruaz.

Ce chantier est en voie d'achèvement.

Par ailleurs, pour les travaux d'aménagements sécuritaires, les réponses aux demandes de subvention présentées dans le cadre de réserves parlementaires sont attendues, les dossiers étant en cours d'instruction.

Tout démarrage de travaux préalablement à l'attribution de ces subventions attendues pour un montant de 12 000.00 € conduirait à leur annulation.

Une réunion de cette commission est programmée pour le samedi 16 avril 2016 à 10 h 30. Rendez-vous est fixé en mairie.

A l'ordre du jour :

- Visite sur site pour étude de la déclaration préalable déposée par Mme Karine FAVRE en vue de la construction d'une clôture et de la pose d'un portail chemin du four au hameau de Turgon,
- Transfert de la plateforme de tri sélectif actuellement située près de la remise des Dîmes,
- Etude de la possibilité de créer une écluse à proximité de la place de la Croix pour sécuriser ce secteur et ralentir la vitesse des véhicules entrant dans le village.

COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE :

Suite au désistement de l'intervenant qui devait assurer un atelier « modelage » dans le cadre des TAP, il manque un intervenant le mardi de 13 h 00 à 13 h 45 (soit pour une durée de 35 minutes).

Les différentes tentatives conduites pour trouver un nouvel animateur ont jusqu'à ce jour échoué et cet atelier ne pourra donc sans doute pas être maintenu.

Un appel est lancé à toute personne pouvant assumer une activité dans le cadre de ces TAP pour la dernière partie de cette année scolaire, chaque mardi donc, de 13 h 00 à 13 h 45.

COMMISSION BATIMENTS :

Une réunion aura lieu le lundi 25 avril 2016 à 18 h 45 en mairie afin d'étudier les premières propositions recueillies pour les premiers travaux ADAP prévus au titre de cet exercice.

PERSONNEL COMMUNAL :

Il est fait part du courrier adressé par M. Daniel GALLET concernant sa prochaine cessation d'activité en raison de son départ en retraite, le 30 avril prochain.

De nombreuses candidatures ont déjà été recueillies mais n'ont pas encore fait l'objet d'une étude détaillée.

SUJETS DIVERS :

RAM :

Il serait nécessaire de fournir la clé du placard dans lequel le matériel est entreposé à la salle polyvalente, à l'animatrice du RAM, Céline OLIVER.

INCIVILITES :

Il est signalé qu'à plusieurs reprises déjà, des véhicules ont été remarqués empruntant des chemins de desserte et causant des dégâts dans des propriétés privées (prés) sous le Mont au hameau de Turgon, les samedis entre 2 h 00 et 4 h 00 du matin.

Un obstacle sera mis en place dans un chemin et les services de la gendarmerie seront avisés de ces agissements.

PAINTBALL :

Des rumeurs circulent concernant un projet de mise en place d'une activité de paintball en extérieur sur des terrains privés situés aux Hautes Rossettes.

La mairie ne détient pas d'informations à ce sujet.

CEREMONIE DU 8 MAI :

La cérémonie du 8 mai prochain aura lieu à 10 h 30 au monument aux morts en présence de l'HARMONIE de SAINT MARTIN DU MONT et de la chorale animée par Mme Carole BUFFET.

Il leur est par avance adressé de vifs remerciements pour leur participation à cette commémoration.

L'école a fait savoir que cette année, elle ne pourrait pas s'associer à cette cérémonie qui se clôturera comme habituellement autour du verre de l'amitié servi à la salle polyvalente.

CCBDSR :

Il n'est pas prévu le lancement de nouveaux investissements cette année par la Communauté de Communes Bresse-Dombes-Sud Revermont.

Des dossiers précédemment à l'étude seront finalisés notamment la construction d'un skate parc à CERTINES, l'achèvement de la tyrolienne et du city parc à TOSSIAT.

Cette décision a notamment permis de maintenir au niveau le plus élevé les reversements de solidarité accordés par la CCBDSR à ses communes membres.

PLAN DE DESHERBAGE « 0 PESTICIDE » :

Le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain a adressé les documents suivants :

- une plaquette de présentation de la charte à destination des élus
- une plaquette de présentation du plan de désherbage communal
- la délibération type pour adhérer à la charte "objectif zéro pesticide dans nos villes et villages".

Si la commune adhère à ce projet, elle pourra prétendre à des subventions pour l'achat de matériel thermique et la mise en place d'une signalétique spécifique.

Il est cependant nécessaire, préalablement à toute décision, de bien connaître les engagements qui en résulteront pour la commune.

Par ailleurs, une formation concernant les traitements phytosanitaires est proposée aux élus, par le CNFPT, le 19 mai prochain.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION : Le lundi 23 mai 2016 à 20 h 30